

La détention de Karim Tabbou en cours d'examen à l'ONU

L'affaire du coordinateur de l'Union démocratique et sociale (UDS), M. Karim Tabbou à nouveau devant les mécanismes des Nations-Unies (ONU), chargés de la protection et la promotion des droits de l'homme.

En effet, après les rapporteur spéciaux de l'ONU chargés des questions des droits de l'homme qui ont saisi le mois d'avril dernier, le gouvernement algérien sur l'arrestation et la condamnation de Karim Tabbou, le tour vient au Groupe du travail sur la détention arbitraire, une instance de l'ONU, d'examiner la conformité ou non de la détention de Tabbou pendant plusieurs mois aux normes internationales relatives aux droits de l'homme et au procès équitable, a-t-on appris de l'avocat algérien établi au Canada Sofiane Chouiter.

Après l'étude du dossier de l'ex-détenu et la saisine des autorités algériennes, le groupe du travail sur la détention arbitraire dira si la détention de Karim Tabbou pendant plusieurs mois à la prison de Koléa est "arbitraire" ou non. En cas où, il juge que cette détention est "arbitraire" il demanderait à l'Etat algérien d'accorder une réparation au concerné et d'ouvrir une enquête sur les circonstances de cette détention.